

Conseil communal Le bureau

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 21 juin 2017

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Préavis 13/2017 Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette Crédit total demandé CHF 1'181'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal amendé N°13-2017 du 10 mai 2017,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'131'000.00, destiné à lui permettre de réaliser l'espace muséal consacré à C.F. Ramuz dans la maison La Muette ;
- 2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3. d'amortir la somme de CHF 604'000.00 (crédit d'étude et aménagement du contenu muséal de la Muette) sur 5 ans au maximum et de CHF 527'000.00 (travaux - création de l'espace muséal et quote-part de la Ville de Pully dans le projet de rénovation générale) sur 30 ans au maximum;
- 4. d'autoriser la Municipalité à créer une fondation de droit privé la Fondation La Muette au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse ;
- 5. d'autoriser la Municipalité à doter la Fondation La Muette d'un capital de départ de CHF 50'000.00 par prélèvement sur le fonds « sports, culture et loisirs », compte N°9233.140.00, qui se monte à CHF 865'000.00 (état au 31.12.2016);

6. d'accepter que soit porté au budget, dès 2018, les ressources nécessaires à la gestion de l'espace muséal, selon les chapitres 5.3, 5.4 et 5.5 du présent préavis. Le chapitre 5.5 est réduit de 0.5 EPT et de CHF 47'000 portant ainsi le nombre des EPT à 2.7 et le coût annuel des salaires et charges sociales à CHF 298'000.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Le secrétaire

Anne VIREDAZ FERRARI

Bernard MONTAVON

Pully, le 24 juin 2017